

Questions orales

Je rappelle à la Chambre que quand nous disons «justice», nous parlons de justice pour les contribuables canadiens. Le député ne semble pas le comprendre. Il importe que nous soyons justes envers les deux parties en cause dans le conflit puisque nous représentons le public tout autant que nos fonctionnaires.

* * *

LA CONSTITUTION

LES CONSULTATIONS AVEC LES INDIENS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame le Président, j'avais une question à l'intention du ministre de la Justice, mais il vient de sortir. Je pourrais peut-être la poser au premier ministre. Cette semaine, lors d'une réunion tenue en Saskatchewan avec la fédération des Indiens de cette province, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré que les Indiens du Canada seraient pleinement consultés au sujet de leurs propositions constitutionnelles et que leurs droits seraient garantis dans toute nouvelle constitution.

Le ministre de la Justice, ou alors le premier ministre, peut-il dire à la Chambre si ces consultations auront lieu avant le 9 décembre, date à laquelle le comité spécial doit déposer son rapport, et si les garanties auxquelles a fait allusion le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien seront intégrées par voie d'amendement dans le projet de loi constitutionnel de 1980, proposé à la Chambre des communes le 6 octobre dernier?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il faudra le vérifier, mais si j'ai bien compris, les fonctionnaires du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien rencontreront des groupes d'Indiens cette semaine et le ministre prévoit les rencontrer lui-même sous peu.

Quant à l'engagement selon lequel les Indiens et les autochtones seront consultés en général pour les amendements les concernant et devant être apportés à la constitution, je l'ai donné personnellement il y a quelques mois, à l'occasion d'une réunion avec les chefs autochtones ici même à Ottawa. À cet égard, nous avons clairement établi que nous étions désireux de trouver des moyens de mieux garantir les droits des autochtones dans la constitution.

Je l'ai déjà dit et je le répète, aussitôt que la constitution sera rapatriée et que les droits fondamentaux y seront garantis, nous nous empresserons d'aborder l'étape suivante et nous ferons figurer les droits des autochtones en tête de liste dans le calendrier de nos travaux. Entre-temps, je suis fort aise de voir nos ministres et leurs fonctionnaires essayer d'en arriver à un entente avec les chefs des Inuit et des Indiens au sujet des façons d'intégrer le mieux les droits des autochtones dans la constitution.

* * *

LA COMMISSION DE RÉVISION DES PENSIONSDEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE
L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Affaires des anciens combattants qui se trouve derrière les rideaux. Il pourrait peut-être se joindre à nous. Dans une lettre adressée à notre défunt ministre en août dernier, les Amputés

de guerre du Canada ont appris au ministre et à ses fonctionnaires qu'entre 1972 et 1980, environ 370 de leurs membres sont décédés pendant que le bureau de service social de cet organisme examinait leurs demandes de pension. Étant donné ces statistiques alarmantes, le ministre suppléant peut-il nous dire quelles mesures prend le ministère pour combler les effectifs de la Commission de révision des pensions?

[Français]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, comme on le sait, j'ai été nommé ministre intérimaire depuis seulement quelques jours, et je suis très conscient de la question soulevée par le député. Je vais communiquer cette question aux fonctionnaires du ministère afin de déterminer de quelle façon je pourrai lui répondre de façon plus adéquate dans quelques jours.

[Traduction]

M. McKenzie: J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Le ministre peut-il nous dire aussi, étant donné le nombre de cas non réglés, si le personnel du Bureau de services juridiques des pensions est maintenant au complet?

[Français]

M. Lamontagne: Madame le Président, je crois qu'il y a quelques postes qu'il faut remplir dans cette commission, et j'ai l'intention de revoir immédiatement avec les fonctionnaires le fait que tous les postes qui sont actuellement vacants soient remplis dans le plus bref délai. Je suis aussi conscient que mon honorable collègue du fait que si la Commission ralentit ses travaux, des anciens combattants en souffriront, et ce n'est pas la façon dont je procède ordinairement.

* * *

[Traduction]

LE CANADIEN NATIONALLE PROJET DE DÉNATIONALISATION—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Vegreville): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Elle découle du discours prononcé dernièrement par M. LeClair, vice-président social du CN, qui a laissé entendre que le gouvernement pouvait envisager de dénationaliser en partie cette compagnie. J'aimerais demander au ministre si le gouvernement envisage sérieusement cette possibilité et, dans l'affirmative, quand obtiendrons-nous des détails là-dessus?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le vice-président du CN parlait en effet des besoins financiers énormes que va connaître cette entreprise dans les prochaines années, notamment des besoins d'expansion dans l'Ouest, comme la construction de double voies dans bien des cas. Le CN a un problème et le gouvernement étudie actuellement la solution recommandée par son vice-président. Nous ferons une annonce le cas échéant lorsque le gouvernement aura terminé son étude.

M. Mazankowski: Une question supplémentaire. Si le gouvernement envisage de prendre une telle décision à l'heure actuelle, le ministre a-t-il prévu de proposer une loi à cette fin? Comment envisage-t-il de matérialiser un tel projet, s'il y a seulement réfléchi?